

19 décembre 2016, communiqué de presse.

## **LA COBAS GAGNE LES PROCES ENGAGES PAR L'ASSOCIATION ARC'EAU**

Après plus de deux années de procédures contentieuses, le Tribunal Administratif de Bordeaux a rendu sa décision sur les deux premiers procès opposant l'Association ARC'EAU à la COBAS.

Le tribunal a débouté l'Association ARC'EAU de l'ensemble de ses demandes et a retenu les arguments de la COBAS.

Contact presse :

Caroline Gentile

Directrice de la Communication

Tel : 07 88 00 08 05

[cgentile@agglo-cobas.fr](mailto:cgentile@agglo-cobas.fr)